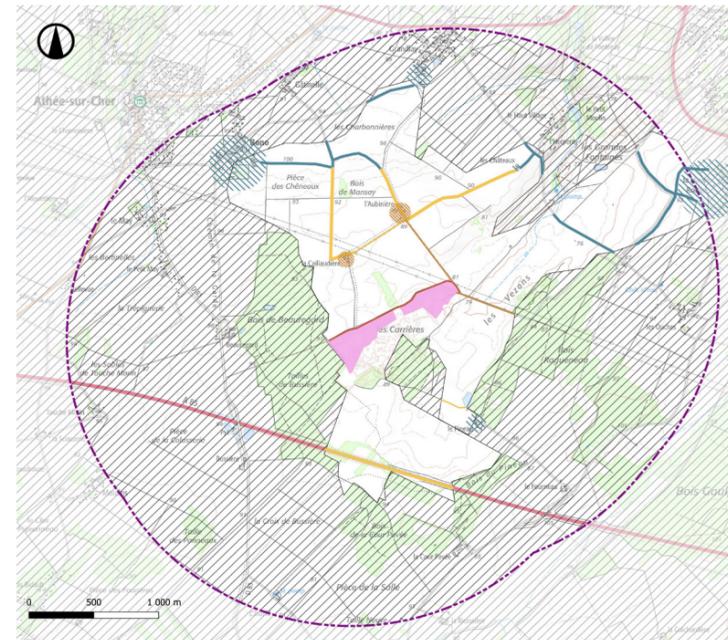
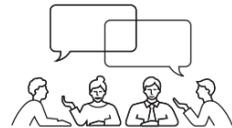


## Premiers résultats de l'étude paysagère



Les sensibilités identifiées au plus proche du projet sont modérées au niveau des axes de communication et faibles concernant les lieux de vie. Des premières recommandations ont été émises avant la réalisation de photomontages, avec un renforcement de masques visuels en direction du site comme par exemple l'implantation de haies. Ces dernières seront également prévues pour renforcer la fonctionnalité écologique du site.

## La communication tout au long du projet



ABO Wind a particulièrement à cœur de partager une information claire et transparente tout au long du projet. De cette bonne information naît une meilleure compréhension des tenants et aboutissants du projet. C'est à ce titre, que nous souhaitons vous communiquer l'ensemble des éléments à notre disposition dès que possible.

La communication, en amont de l'enquête publique pour être sous la forme de bulletin d'information comme celui-ci, de besoins d'information sur rendez-vous, etc.

Consultez la page internet du projet sur : [www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr) > Zone d'information > Nos projets > Centre Val de Loire > Projet photovoltaïque de Bléré

## ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de 180 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 347 MW pour alimenter jusqu'à 360 000 personnes en électricité propre.



## Contacts

Responsable du projet  
Théo Le Corre  
Tél : 07.88.56.32.68  
theo.lecorre@abo-wind.fr

Agence d'Orléans  
Le Millénium, 6 bis Avenue Jean Zay  
45000 Orléans

Responsable communication du projet  
Anne-Cécile Cotard  
anne-cecile.cotard@abo-wind.fr



[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)

## Tournés vers le futur

ABO Wind SARL au capital de 100.000 euros | Siège social : 2 rue du Libre Echange, 31500 Toulouse, France | Siren : 441 291 432 | Document imprimé sur un papier recyclé | Ne pas jeter sur la voie publique



# Projet photovoltaïque au sol de Bléré

Bulletin d'information n°1 - Février 2024

Madame, Monsieur,

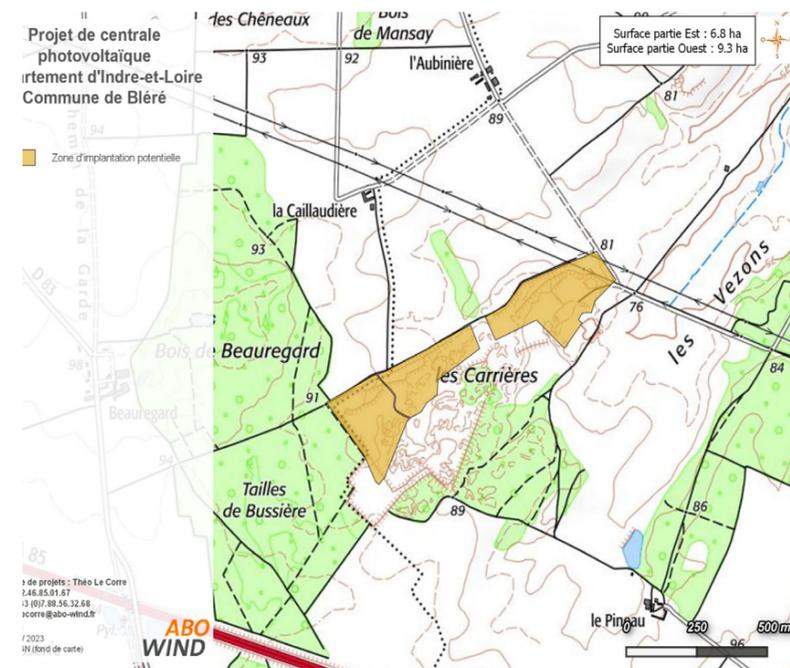
Ce premier bulletin d'information a pour objectif d'expliquer la démarche de développement d'ABO Wind concernant un projet de parc photovoltaïque au sol. Initié en 2022, ce projet se trouve sur le territoire de la Communauté de communes « Autour de Chenonceaux Bléré - Val de Cher », dans le département d'Indre-et-Loire et dans le périmètre de la commune de Bléré.

Nous espérons qu'il répondra à vos éventuelles interrogations. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter le responsable de projet par mail ou téléphone (coordonnées au dos de ce bulletin). Ce bulletin d'information est disponible par e-mail par simple demande écrite.

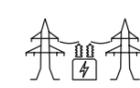
Théo Le Corre, Responsable du projet

## Le photovoltaïque au coeur de la transition énergétique

Le monde traverse actuellement une crise énergétique et climatique préoccupante. Elle se traduit par une hausse des prix de l'énergie, un risque d'approvisionnement insuffisant pouvant mener à des coupures d'électricité, et une recrudescence et intensification des phénomènes météorologiques extrêmes. Ce constat alarmant est repris à de multiples reprises dans le dernier rapport du GIEC : nous avons 3 ans pour inverser la tendance et enclencher une baisse de 5%, par an, des émissions de gaz à effet de serre, et limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Selon RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, les énergies renouvelables devront couvrir au moins 50% de notre consommation électrique en France en 2050 (quel que soit le scénario envisagé) pour remplacer les énergies fossiles polluantes et pallier le rythme de renouvellement du parc nucléaire vieillissant.



## Caractéristiques principales du projet



Env. 14.6 MWhc  
puissance du parc  
Env. 18.35 GWh  
Estimation annuelle de la production électrique



Env. 16.1 ha  
surface du site d'étude  
Env. 15.6 ha  
surface occupée par le projet



Env. 8 000  
nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable qui représente plus que la population de Bléré (eau chaude et chauffage compris, sources : données croisées INSEE / CRE / RTE)

La zone choisie est une ancienne carrière remise en l'état fin 2018 dans l'objectif d'une reprise agricole. Le contexte particulier de ces prairies à tendance calcicole au sol remanié limite les possibilités. Nous avons choisi de nous orienter vers l'installation d'un pâturage ovin, activité historique sur ce type de prairies et permettant de nous rapprocher des parcelles voisines gérées par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Centre, à la recherche d'un exploitant ovin depuis plusieurs années. La réalisation d'un parc photovoltaïque permettra d'installer et de pérenniser l'activité d'élevage de plein air, tout en abritant les animaux et en apportant une certaine sécurité pour le cheptel.



## Les étapes du développement d'un projet photovoltaïque



### 1. Potentiel du site 2 à 3 mois

- Estimer l'intensité et la fréquence de l'ensoleillement.
- Adapter l'implantation en évitant les pentes et ombrages.
- Évaluer le potentiel de production d'énergie.

### 2. Études naturalistes 6 à 12 mois

- Réaliser l'inventaire des espèces (faune, flore) et des milieux naturels.
- Identifier les enjeux et adapter l'implantation.

### 3. Étude préalable agricole (si le projet est compatible) 3 à 5 mois

- Étudier l'état initial de l'économie agricole.
- Déterminer les impacts du projet.
- Proposer des mesures de compensation collective si besoin.

### 4. Étude paysagère 1 à 3 mois

- Établir un état initial des composantes du paysage.
- Déterminer les perceptions du futur parc et enjeux depuis différents points de vue.
- Intégrer au mieux le projet dans l'environnement paysager.

## L'étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Comportant les volets faune, flore et milieux naturels, agricole et paysager, elle vise à éclairer le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné (Source et accès aux textes de loi : [www.ecologique-solaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solaire.gouv.fr)).

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kWc, tel que le projet de parc photovoltaïque de Bléré, y sont soumis. Une étude d'impact, qui relève de la responsabilité du maître d'ouvrage, a donc été initiée pour le projet.

Les études correspondantes sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :



1. État initial : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.
2. Évaluation des impacts : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc photovoltaïque définis. Il y a généralement plusieurs variantes. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
3. Proposition de mesures : partie présentant les mesures de la démarche Éviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

Le dossier de demande de permis de construire est constitué en partie de cette étude d'impact. Il sera soumis à enquête publique et à la production d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Cet avis intervient lors de la procédure d'autorisation préfectorale et constitue un élément de décision.



Afin de pouvoir concrétiser cela, plusieurs études thématiques ont été initiées en 2022 et seront finalisées courant 2024 lors de la préparation de la demande de permis de construire :

- Projet agricole et étude préalable agricole,
- Étude naturaliste,
- Étude paysagère,
- Étude d'impact environnemental.

Les premiers résultats de ces études vous sont présentés ci-dessous :

### Premiers résultats de l'étude naturaliste (faune, flore et milieux naturels)

Les études naturalistes ont permis de recenser les espèces végétales et animales présentes sur le site et ses abords

Carte des enjeux localisés et implantation du parc agrivoltaïque © IEA:



Des stations de Sabline des Chaumes et d'orchidées protégées ont été répertoriées. Ces espèces seront pris en compte dans le travail des possibilités d'implantation de la centrale afin les protéger. Hormis ces enjeux spécifiques, le reste de la zone d'étude est constitué de parties à enjeux faibles à modérés.



Sabline des Chaumes



Orchidée